
AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENTS N°312-24 et 313-24

Avis public est donné de ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines a adopté le 22^e jour du mois de janvier 2024 :

- Le règlement **N°312-24** établissant les tarifs de compensation pour l'eau de l'aqueduc municipal, celui relatif aux égouts, celui relatif à l'enlèvement et à l'élimination des matières résiduelles, recyclables et organiques, celui relatif à l'enlèvement et à l'élimination des eaux usées, les activités de loisirs, la location des salles et afin de prévoir la tarification des services aux immeubles du parc industriel, et abrogeant le règlement N°290-23.

Ce règlement a pour but d'établir les taux de compensation pour l'eau de l'aqueduc municipal, pour le service des égouts, pour l'enlèvement et l'élimination des matières résiduelles, recyclables, organiques et des eaux usées, les activités de loisirs et la location des salles et afin de prévoir la tarification des services aux immeubles du parc industriel.

- Le règlement **N°313-24** interdisant l'épandage pendant certains jours et abrogeant le règlement N°291-23.

Ce règlement a pour but d'interdire l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers et/ou entreprises similaires pendant certains jours, durant la période estivale.

Une copie de ces règlements ont été déposées au bureau de la soussignée ainsi que sur le site Internet de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 7^e JOUR DE FÉVRIER 2024.

" Marie-Claude Arcand "

Marie-Claude Arcand,
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Claude Arcand, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 7 février 2024 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Marie-Claude Arcand "

Marie-Claude Arcand,
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière